

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 225

présenté par

M. Abad, M. Fasquelle, M. Solère, M. Martin-Lalande, M. Straumann, M. Reiss, M. Hetzel,
M. Perrut, M. Albarello, M. Bonnot, M. Marc, Mme Nachury, M. Cinieri, Mme Genevard,
M. Decool, M. Ginesy, M. Couve, M. Gosselin, M. Chevrollier, M. Chartier et M. Morel-A-
L'Huissier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 23, substituer à l'année :

« 2025 »,

l'année :

« 2030 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE*Amendement de repli.*

Le nucléaire est l'énergie bas-carbone la plus compétitive. Il n'y a aucune raison de se hâter. Au contraire, il faut prendre le temps pour pouvoir effectuer une transition énergétique sans augmentation d'énergies carbonisées.

En termes de redressement industriel, de croissance démographique et d'électrification des usages, la France doit cependant rester prête pour des scénarios plus optimistes. Sur l'offre, certains scénarios font des paris risqués : sur le rythme des baisses des coûts de production des renouvelables ou sur les moyens techniques de gestion de l'intermittence, comme le stockage de l'électricité. L'histoire a montré la difficulté de prévoir les aléas énergétiques (chocs pétroliers des années 70, gaz de schiste, crise en Ukraine).

L'expérience allemande démontre qu'une transition précipitée peut conduire à la fois à une augmentation des prix de l'électricité et à une hausse des émissions de CO₂ (+2,3 % entre 2011 et 2013). Tous les scénarios officiels de l'ANCRE18 qui intègrent la contrainte de 50 % de nucléaire en 2025 font apparaître une augmentation des émissions de CO₂ dans le secteur électrique.